MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 51

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202651-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 23
Votants	……. 26

Objet :

FINANCES / BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

2026. 51 / Compte financier unique 2025 – budget principal de la COMMUNE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le résumé du CFU 2025 du budget principal de la Commune de Bains-sur-Oust ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202651-DE

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Madame Isabelle HURTEL, Adjointe aux finances, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU résumé comme suit par la présidente de séance :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE- Exercice 2025

		MONTANT
RECETTES D'EXPLOITATION		3 496 641,61 €
DÉPENSES D' EXPLOITATION		3 252 547,53 €
Excédent de l'année 2025		244 094,08 €
Déficit de l'année 2025		
REPORT ANNEE 2024		
Excédent de l'année 2024		350 939,33 €
Déficit de l'année 2024		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE		595 033,41 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 908 399,92 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 055 659,48 €
Excédent de l'année 2025		852 740,44 €
Déficit de l'année 2025		
REPORT ANNEE 2024		
Excédent d'investissement 2024		172 420,58 €
Déficit d'investissement 2024		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE		1 025 161,02 €
RESTES A REALISER		
Recettes		492 915,00 €
Dépenses		330 619,03 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		162 295,97 €
EXCEDENT de FINANCEMENT		1 187 456,99 €
RÉSULTAT à AFFECTER		595 033,41 €
Réserves complémentaires < 595033,41 €		
	1068 Titre de recettes OOB	0,00 €
	002 Report de fonctionnement	595 033,41 €
	001 Report d'investissement excédentaire	1 025 161,02 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame la Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 budget principal de la COMMUNE de Bains-sur-Oust ;
- Donne pouvoir à Madame la Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, Madame la Maire
Marie-Laure PONDARD